



La gestion de projet développement durable au CHU d'Angers

Comment impulser une dynamique de responsabilité sociale au sein des unités de soins

Véronique Marco - HOPITECH 2014

Le CHU d'Angers acteur économique du territoire

- 14 83 lits et places
- 98 860 Hospitalisations
- 421 700 Consultations



Le CHU d'Angers acteur économique du territoire

RESSOURCES



BUDGET

453 MILLIONS D'EUROS D'EXPLOITATION

■ Dépenses en personnel	287,09 M€
■ Dépenses médicales et pharmaceutiques	95,45 M€
■ Dépenses hôtelières et générales	31,77 M€
■ Amortissements et frais financiers	38,95 M€

31,4 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT

Les grands projets d'investissement du CHU en 2013 :

- Restructuration du l'Hôtel Dieu Nord
- Travaux au bâtiment Larrey (Radiologie interventionnelle, système incendie...)
- Hôpital de jour à Saint Barthélémy
- Système d'information
- Équipement biomédical (TEP, équipements de bloc...)

ACTIVITÉS LOGISTIQUES

- ▣ 3 384 repas servis/jour
- ▣ 8,4 tonnes de linge lavé/jour
- ▣ 1 742 tonnes de déchets/an
- ▣ 31 472 000 kilowatts/an
- ▣ 204 829 m³ d'eau/an



81% des personnels
sont affectés aux soins

6 212 PERSONNELS HOSPITALIERS

1 092 personnels médicaux et pharmaceutiques ⁽¹⁾

- 472 médecins et biologistes à temps plein dont 174 hospitalo-universitaires
- 200 médecins et biologistes à temps partiel dont 164 vacataires
- 22 pharmaciens
- 292 internes présents sur le CHU
- 106 sages-femmes

5 120 personnels non médicaux ⁽²⁾

- 3 947 personnels soignants, éducatifs et médico-techniques
 - 1 738 infirmiers (y compris spécialisés)
 - 1 406 aides-soignants (y compris auxiliaires de puériculture)
 - 276 agents de services hospitaliers
 - 485 agents médico-techniques ⁽³⁾
 - 42 autres ⁽⁴⁾
- 575 personnels administratifs dont 341 personnels des secrétariats médicaux et médico-techniques
- 598 personnels techniques et informatiques



(1) en équivalent temps plein : 859,7

(2) en équivalent temps plein : 4 849,6

(3) personnels des labos, radios, de la pharmacie et de rééducation

(4) ce chiffre comprend les personnels socio-éducatifs, conseillères conjugales, éducateurs de jeunes enfants...

FORMATION

ENSEIGNEMENT MÉDICAL

- 448 étudiants en médecine
dont 2 étudiants 6^e année dentaire, faculté de Nantes
- 53 étudiants en pharmacie

ENSEIGNEMENT PARAMÉDICAL

Les centres de formation du CHU ont accueilli 709 étudiants :

Infirmiers	420
Sages-femmes	102
Ambulanciers	60
Aides-soignants	68
Cadres de santé	30
Puéricultrices	29



L'agenda 21 du CHU

Acteur économique et social du territoire d'Angers Loire Métropole, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Angers conscient des enjeux environnementaux, s'est engagé en juillet 2008 dans une démarche de développement durable.

En lien avec la dynamique territoriale engagée par l'agenda 21 du territoire d'Angers, le CHU d'Angers a souhaité traduire ses engagements en matière de développement durable par un acte politique fort pris par le conseil d'administration le 4 juillet 2008 : "L'agenda CHU 21" .

Cet agenda avait pour objectif de donner une meilleure lisibilité aux actions déjà initiées et de permettre d'en engager de nouvelles.

- Un plan d'action décliné par thématique
- Privilégie une approche pragmatique pour être partagé par tous
- Un plan conçu et élaboré par la collectivité hospitalière (non préétabli) en fonction du contexte, des pratiques, des moyens

Une démarche pragmatique

■ L'émergence des projets :

- L'initiative de la ville
 - L'initiative des salariés
- PDE
- L'initiative des salariés citoyens
- Les déchets
- La volonté de la gouvernance
 - L'initiative des représentants du personnel
- Les achats
L'énergie
- La dynamique du projet
- Guide de l'agent éco-responsable

Une démarche participative

- Association des parties -prenantes:
 - Les élus
 - Le personnel
 - Les usagers
- Un comité de pilotage sous commission du conseil de surveillance
 - Démarche transversale par excellence, le projet de développement durable est piloté par un comité de pilotage comprenant des représentants du conseil de surveillance, des représentants de la Direction, un représentant de l'ADEME. Ce comité de pilotage se réunit deux fois par an. Un bilan annuel est transmis au conseil de surveillance

■ Des groupes de travail

→ Transports -PDE

- Un Copil composé d'élus de la ville et de l'agglomération, de représentants des salariés, de membres du conseil de surveillance, de représentant des usagers, de l'ADEME
- Des groupes de travail composé de volontaires

→ Achats- Usage unique

- Des représentants du corps médical,
- Des aides-soignants,
- Des personnels des services logistiques,
- Pharmaciens,
- Cadres de santé,
- Représentants du personnels
- Usagers

Une démarche participative

→ Guide de l'agent éco-responsable

Membres du comité de pilotage Développement Durable

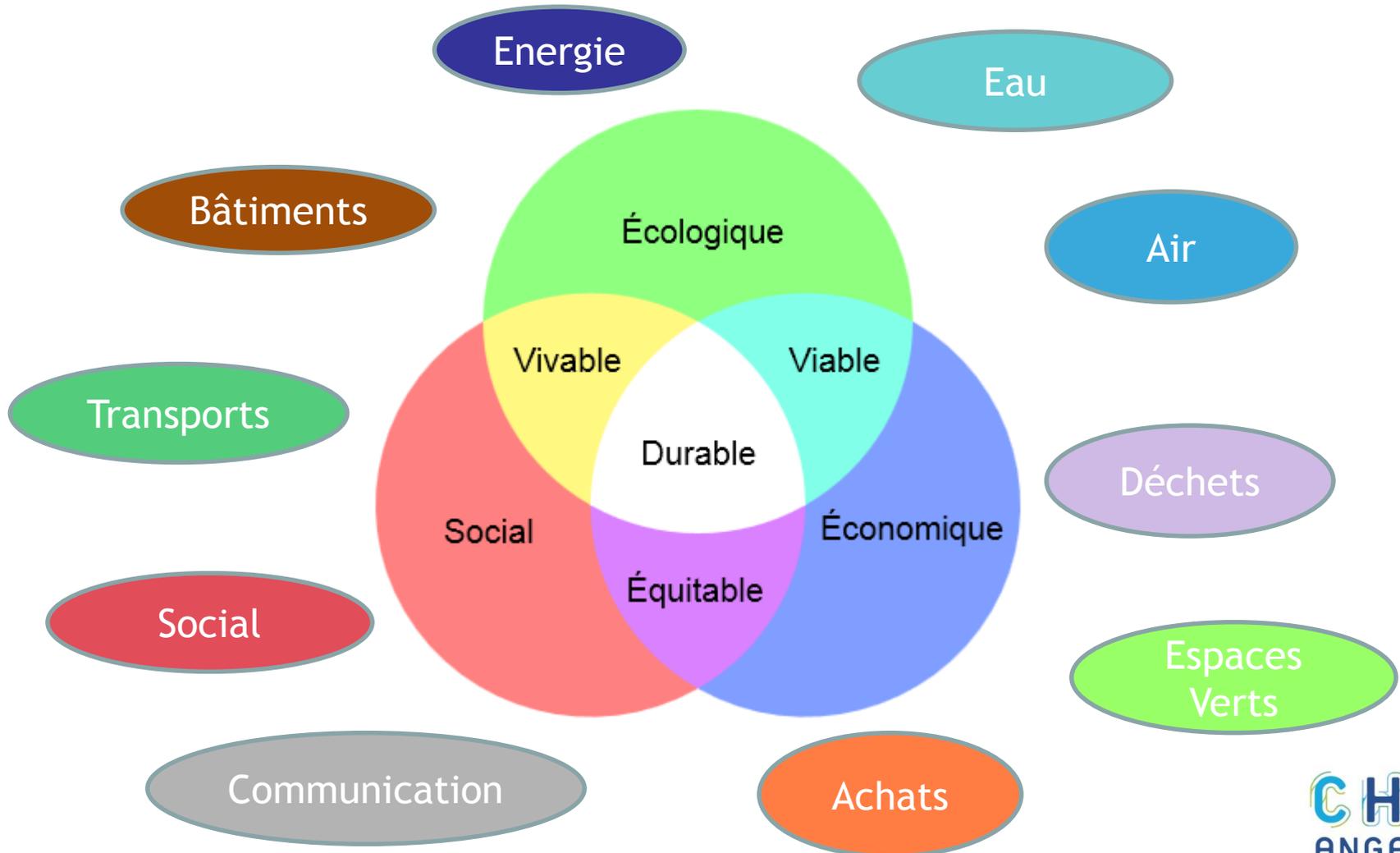
- Yann Bubien
- Jean-François Caillat
- Marie-Anne Clerc
- Jean-Luc Dupau
- Christian Frouin
- Ghislaine Jallet
- Marie-Claude Lefort
- Christian Lemaire
- Bernard Lenfant
- Ronald Pontefract
- Martine Richard
- Michelle Roy
- Jean Rossignol
- Edmond Vapaille
- Rose-Marie Veron

Groupe de travail ayant contribué à l'élaboration du guide de l'agent éco-responsable

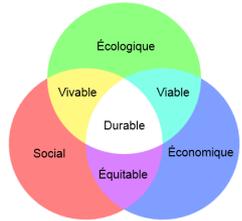
- Philippe Abellard
- Pierre-Yves Allain
- Edith Barguet
- Laurence Bizon
- Suzanne Bouillaud
- Isabelle Chauvin
- Irène Dobo
- Philippe Delestre
- Christine Fèvre
- Arnaud Geslin
- Antoine Harribart
- Aurélie Jamet
- Stéphane Le Bouedec
- Véronique Marco
- Magali Provensal
- Elodie Poudret
- Louis-Marie Perrin
- Anita Rénier
- Cécile Rouillard
- Odile Toquet

Sources :
ADEME, « guide de l'éco-citoyen au bureau » et « guide des administrations éco-responsables ».
Données en vigueur en 2011

Les thématiques



Les projets - les résultats

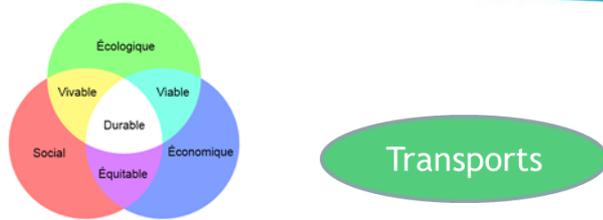


Energie

Bâtiments

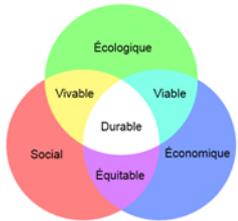
- Engagement dans des démarches HQE (Haute Qualité Environnementale)
- Exigences BBC pour certaines restructurations
- Projet chaufferie Biomasse
- Maîtrise des consommations (exemple: process en blanchisserie, remplacement des lampes incandescentes par des lampes basse consommation ...)

Les projets - les résultats



- Un plan de déplacement (PDE) a été initié en 2008
- Il comprend 26 actions dont :
 - Des actions de communication (journée covoiturage, stand irigo...)
 - Des actions en faveur des modes doux (création de stationnement à vélos, accessibilité du site...)
 - Des actions en faveur des transports en commun (Amélioration de la desserte, mettre en place une aide financière abonnement TC...)
 - Des actions pour limiter les déplacements internes (dématérialisation de processus)
 - Des actions pour réguler le stationnement (réorganiser le stationnement interne, mettre à plat les critères d'accès à l'enceinte)
 - Des actions générales (Evaluer l'impact: suivi des indicateurs et enquête auprès du personnel)

Les projets - les résultats



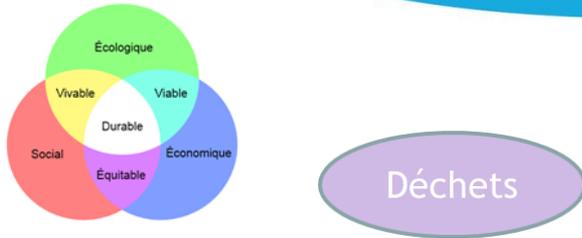
Transports

■ Quelques résultats:

- Forte augmentation des demandes de remboursement des abonnements de transports en commun :
 - mars 2011: 134 demandes
 - mars 2012: 382 demandes
 - mars 2014: 624 demandes
- Création de 110 places de stationnement vélos
- 432 cyclistes occasionnels et 269 cyclistes quotidien*
- Un passage de la voiture individuelle sous la barre symbolique des 50% pour le personnel résidant à Angers, et une bonne représentation des modes doux (32%)*

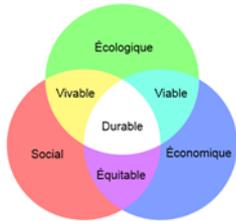
* Source enquête PDE 2010

Les projets - les résultats



- Création de nouvelles filières de tri:
 - Cannette aluminium
 - Textile
 - Archives administratives
- Valorisation de filières existantes
 - Archives médicales
 - Plastiques
 - Papier

Les projets - les résultats



Déchets

- Des résultats:
En 2011, 56 463€ de recettes sur les filières des archives administratives, du carton, du papier, des archives médicales...

Extrait du COURRIER DE L'OUEST

Angers
28.11.11

Le CHU allège ses poubelles

A l'occasion de la Semaine européenne de réduction des déchets, gros plan sur le CHU d'Angers. Ses 5 900 employés multiplient les bons réflexes pour trier un maximum de matières à valoriser.

Anthony FASCO
anthony.fasco@courrier-ouest.com

Alors que son activité continue d'augmenter, le CHU d'Angers ne cesse de réduire le poids de ses ordures ménagères : 1 178 tonnes en 2010 contre 1 349 tonnes en 2009. Soit une baisse conséquente de 12,7 %.

Engagé inévitablement dans une démarche de développement durable, l'établissement public, plus gros employeur du département, intensifie ses efforts pour diminuer le poids de ses déchets résiduels qui transiteront désormais par le centre Bipopole à Saint-Barthélemy-d'Anjou, avant d'être enfouis ou incinérés pour l'essentiel.

Les décharges de l'hôpital mettent en œuvre de plus en plus de filières de tri pour récupérer et, au final, recycler ou éliminer de façon plus respectueuse de l'environnement un maximum de matières premières. Le choix ne manque pas : les services d'un établissement de santé génèrent habituellement 42 familles de déchets.

Les hôpitaux se distinguent non seulement par la variété de leurs déchets mais aussi par leur volume. On estime qu'un lit d'hospitalisation représente en moyenne une tonne de déchets par an contre 300 kg par habitant à l'échelle nationale.

Matériel électronique, draps et blouses, papiers

Le CHU, qui participe à la Semaine européenne de réduction des déchets, s'est attaqué à des règlements qui lui imposent notamment de recycler les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), potentiellement souillés par du sang ou un liquide biologique. Ces déchets (incomplètement utilisés ou arrivés à expiration, compresses, pansements, coton, gants, déchets anatomiques, etc.).

Depuis cette année, le CHU isole également tous ses équipements électroniques et électroniques biomédicaux.



Angers, centre hospitalier, Jeudi dernier. Les infirmières contrôlent depuis longtemps la procédure, rendue obligatoire : tous les objets plastiques, coupants ou poignants doivent être placés dans le « manger ajoutée », un bocal jaune et rouge réservé à ce type de déchets hypodermiques, dentaires et d'occlusion. Photos CD - Josselin CLAIR

devenus obsolètes, ses boîtes à draps et autres blouses) réformés - par la blanchisserie ou encore ses archives administratives (36 tonnes de documents qui s'ajoutent aux neuf tonnes de papier collectées auprès des services administratifs).

Bilan financier équilibré
Ces rebuts font l'objet d'une filière de recyclage spécifique. Elle s'ajoute à celles des cartons (180 tonnes en 2010), déchets verts (162

tonnes), plastiques (54 tonnes), encombrants (32 tonnes), verres, piles, lampes, tubes fluorescents et médicaments périmés, en place de plus longue date.

Ces bonnes pratiques sont devenues des réflexes, témoigne Catherine Laguerre, cadre de santé au sein du Département de chirurgie osseuse. A partir du moment où cet objectif n'est plus poursuivi, on ne peut pas aller à la poubelle. Ça fait partie de notre métier.

La direction encourage et aide autant que possible ces initiatives que leur bilan financier serait pratiquement à l'équilibre», selon Myriam Miano, directrice adjointe. Indexées sur la valeur des matières premières, les recettes les plus juteuses, comme celles liées à la cession des films argentiques des anciens clichés radiologiques, permettent de compenser d'autres dépenses moins rentables, comme celle des plastiques.



Au restaurant ébriés aux agents, les convives qui déposent leur poubelle après leur repas sont invités à déposer cassettes et bouteilles en verre séparément dans trois ornières séparées, au bord du legs roulet.



Le CHU collecte notamment sous les emballages contents des médicaments qui transitent par son « manger ajoutée ». Cette famille de déchets recueils a représenté l'équivalent de 160 tonnes l'année dernière.

Les projets - les résultats



Espaces
Verts

- Les projets:
 - Etat des lieux des pratiques d'entretien
 - Inventaire du patrimoine arboré (arbre et arbustes)
- Quelques résultats:
 - Modification des pratiques de plantation (annuelles → vivaces)
 - Modification des pratiques de traitement

Les projets - les résultats

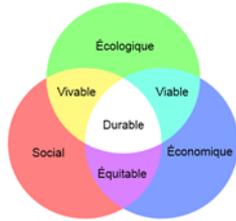


- Systématisation des clauses et des critères environnementaux et sociaux dans les marchés du CHU

Des résultats

- Systématisation de l'engagement DD dans chaque Règlement de Consultation
- 3595 heures réalisées en 2013 au titre de la clause d'insertion professionnelle dans les marchés de travaux

Les projets - les résultats



Achats



Développement durable

Les achats : une démarche éco-responsable



Pour votre commande bureaucratique, Lyreco signale les produits verts d'un arbre vert.

Les entreprises doivent ainsi présenter des preuves de leur engagement -certifications environnementales, éco-labels et autres éco-bilans- ou s'engager à mettre en place des bonnes pratiques de production. Celles-ci touchent des domaines très variés : conditions de travail conformes aux recommandations du Bureau International du Travail, respect de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, commerce équitable, réduction des volumes d'emballages, conditions de destruction ou de reprise des matériels et des fournitures arrivés en fin de vie.

1 800 heures d'insertion sociale

Bien entendu, les engagements des entreprises se déclinent différemment selon les secteurs d'achats. Pour les fournitures de consommables, les sociétés doivent démontrer leur démarche vertueuse en matière de transports et emballages des produits. Certains, comme la société Lyreco qui livre les fournitures de bureaux du CHU, proposent un catalogue "produits verts". Les fournisseurs d'équipements, quant à eux, doivent s'engager à reprendre les équipements usagés (appareils électriques - informatiques - biomédicaux). Les candidats à certains marchés de maintenance ou de prestations, telle la collecte des déchets, doivent prouver de l'intégration du développement durable dans leur organisation (ex. formation du personnel à l'éco-conduite...).

Dans l'esprit de son action "développement durable", le CHU a mis en place une politique d'achats éco-responsables. Celle-ci se décline dans la plupart des secteurs d'achats de l'établissement (fournitures, équipements, services) et intègre les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Cette démarche d'achats éco-responsables, qui a débuté en 2009, est appelée à terme à couvrir tous les champs du CHU.

Ainsi, dans les procédures d'achats du CHU, la notion de développement durable est présente dès la phase de consultation des entreprises. Les règlements, qui sont adressés à ces dernières, indiquent que notre établissement porte une attention particulière aux offres prenant en compte le développement durable. L'implication des entreprises en la matière peut alors s'exprimer à travers leur souci de l'environnement, la dimension sociale de leur management, ou encore par exemple, le respect de leur sous-traitant...

Les fournisseurs de marchés d'alimentation doivent proposer en option des produits issus de l'agriculture biologique. Les prestataires de travaux, quant à eux, sont soumis à une clause d'insertion sociale les obligeant à faire travailler des personnes en difficulté "d'accès à l'emploi", et ce, à hauteur de 5% des heures travaillées du marché. Depuis 2009, et pour les seuls travaux du CHU, cela représente 1 800 heures de travail. Enfin, d'autres marchés exigent explicitement des "éco-labels", comme l'atteste l'édition "d'A l'heure H", imprimé sur du papier recyclé avec le label Imprim'vert. On peut dire que par l'exemplarité de leurs démarches, les acheteurs du CHU participent à la diffusion des pratiques de développement durable auprès des entreprises mais également auprès des consommateurs que nous sommes tous par ailleurs.

Pour en savoir plus :
<http://www.ecolabels.fr/>
<http://www.imprimvert.fr/Accueil/Imprimvert.html>
<http://www.pelo-france.org/>

Véronique Marco, directrice adjointe
Christiane Lelièvre - attachée d'administration
Direction des services économiques et des achats
Anita Rivier, responsable communication

Quelques repères

- 2004 : le Code des Marchés Publics autorise l'intégration de critères environnementaux aux stades clés de la procédure d'achat.
- 2006 : le Code des Marchés Publics intègre le développement durable. Les objectifs en la matière deviennent des éléments à prendre en compte autant dans la détermination des besoins à satisfaire que dans les conditions d'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre.
- 2007 : le gouvernement arrête le Plan national d'action pour des achats publics durables (PNAAPD). Son objectif : faire de la France, à échéance de 2009, l'un des pays de l'Union européenne les plus engagés dans la mise en œuvre du développement durable au sein de la commande publique.
- 2010 : la certification des établissements de santé introduit, dans la référence 6, des critères relatifs aux achats éco-responsables.

Un enjeu national : 15% du produit intérieur brut

Les marchés publics représentent plus de 15 % du produit intérieur brut (PIB). Ils constituent donc un levier important pour inciter les entreprises à intégrer la notion de développement durable dans leurs procédures. Conscient de cet enjeu, l'Etat incite* aujourd'hui les administrations et les établissements publics à être exemplaires dans leur fonctionnement courant.

* Grenelle de l'environnement, Grenelle de l'égalité, charte du Premier ministre du 3 décembre.



Les projets - les résultats



Communication

Développement durable,
le CHU s'engage



et votre professionnalisme, vous participez à garantir cette qualité.
Pour plus de renseignements
• [Consulter sur l'intranet le règlement intérieur](#)

Les valeurs

CHU d'Angers, promoteur de santé : citoyenneté, solidarité, accessibilité

A la fois établissement de soins de proximité et centre de recours et d'expertise, notre CHU concilie au quotidien innovation et solidarité.

Promoteur de santé, le CHU d'Angers adhère à travers son Projet d'Établissement aux valeurs de citoyenneté, d'accessibilité et de solidarité, des valeurs portées par l'ensemble de nos équipes.

Ce projet d'Établissement porte haut les dimensions de service public, de bienveillance, d'écoute et de respect dus aux usagers et aux professionnels. C'est le projet d'une communauté qui dialogue, soudeuse de son environnement et de la cohésion sociale.

Le patient au cœur de notre organisation



Au service du patient et de l'usager, vous êtes animé par le souci d'assurer la permanence et la continuité des soins. A cet égard, il est de votre responsabilité de garantir la qualité de l'accueil et des prestations. A ce titre, vous vous devez de répondre aux principes exposés dans les différentes chartes régissant la prise en charge du patient.

- la charte de la personne hospitalisée
- la charte de l'enfant hospitalisé
- la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante
- le respect de l'image du patient

Le développement durable

Riche des valeurs de notre communauté "un CHU promoteur de santé : citoyen, solidaire et accessible", l'établissement a marqué dès 2003 sa volonté de s'engager dans le développement durable. Élément constitutif du Projet d'établissement, le plan de développement durable traite de thématiques aussi diverses que :

- les énergies,
- l'air,
- l'eau,
- le transport,
- les déchets,
- la circulation,
- les achats responsables,
- les ressources humaines et relations sociales.

Aujourd'hui l'implication du CHU dans le développement durable nous mobilise tous, nous interpellant sur nos comportements et nos pratiques quotidiennes.

Développement durable dont l'esprit se retrouve dans l'un des principaux préceptes de la médecine attribuée à Hippocrate "D'abord ne pas nuire, soigner ensuite".



Les projets - les résultats



Communication



CHU
ANGERS
CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE



Saisir un mot

Espace Usagers du CHU

Espace Professionnels de santé

Espace Etablissement

Vos contacts

- Repères institutionnels
- Repères économiques
- Repères médicaux
- Repères pédagogiques
- La politique du CHU
 - 3ème certification du CHU
 - Démarche institutionnelle
 - Qualité et risques
 - Le développement durable au chu
 - Culture et santé
- forum citoyen
- Offres d'emplois
- Marchés publics
- Congrès et manifestations
- Communiqués de presse

La politique du CHU

Le développement durable

En 2005, le 34^{ème} congrès de la Fédération Internationale des Hôpitaux à Nice soulignait que "l'hôpital a par sa vocation, ses missions et ses activités, une plus grande responsabilité et un devoir d'exemplarité dans la mise en place d'une stratégie de développement durable".

- L'agenda CHU 21
- Les actions concrètes
- Le comité de pilotage
- Le CHU, un acteur économique et social du territoire
- Bilan des émissions de gaz à effet de serre
- Le guide de l'agent éco-responsable



Acteur économique et social du territoire d'Angers Loire Métropole, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Angers conscient des enjeux environnementaux, s'est engagé en juillet 2008 dans une démarche de développement durable. En lien avec la dynamique territoriale engagée par l'agenda 21 du territoire d'Angers, le CHU d'Angers a souhaité traduire ses engagements en matière de développement durable par un acte politique fort pris par le conseil d'administration le 4 juillet 2008 :

"L'agenda CHU 21".

L'agenda CHU 21

Le développement durable, démarche de progrès à long terme, s'inscrit dans le projet stratégique global de l'établissement. Il est conforme et complémentaire avec les axes managériaux décrits dans le projet d'établissement dont le fil conducteur est l'alignement stratégique sur la démarche qualité. Le CHU intègre le développement durable à l'ensemble de ses projets et à son projet d'établissement au titre du projet "Agenda CHU 21" :

- Le projet de prise en charge fait une large place à l'amélioration de l'accueil et au droit des usagers.
- Le projet qualité risques et évaluation intègre la vigilance au regard de la santé des populations et promeut les démarches de prévention des risques et de santé publique.
- Le projet managérial prend en compte les objectifs de la nouvelle gouvernance, du management participatif et de l'association des parties prenantes.
- Le projet de gestion des ressources humaines avec des préoccupations sociales affirmées propose la mise en œuvre d'outils d'équité sociale.
- Le Programme "Agenda CHU 21" cible le champ opérationnel et les actions relevant des dimensions environnementales et économiques du développement durable.

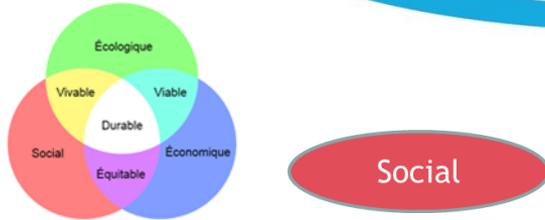
Les actions concrètes

Le programme "Agenda - CHU 21" est décliné en fiche action :

- mieux prendre en compte les normes environnementales dans les constructions,
- réduire la production de déchets,
- acheter responsable
- améliorer le tri sélectif des déchets
- économiser l'eau, l'énergie

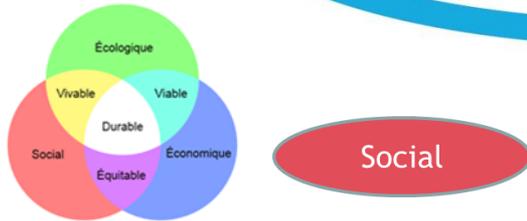
CHU
ANGERS
CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE

Les projets - les résultats



- Le Programme d'action dans l'Agenda CHU 21:
 - Améliorer les qualités de vie au travail
 - Élargir l'offre de crèche
 - Limiter l'alternance du travail jour/nuit
 - Conforter le CHU en tant qu'employeur citoyen
 - Emploi des personnes handicapées
 - Conforter la promotion professionnelle.

Les projets - les résultats



- Un nouveau projet social adopté en décembre 2013 qui poursuit et développe l'amélioration des conditions de vie au travail dans plusieurs domaines :
 - l'attention portée au dialogue social ;
 - la réflexion sur les rythmes de travail ;
 - le travail sur la prévention des risques
 - l'accompagnement individualisé des professionnels
- Ce travail engagé depuis plusieurs années a permis de compléter le compte qualité en vue de la certification V 2014

Les facteurs de réussite

- L'engagement de chacun (direction – membre du personnel)

Fiche n° 4

L'eau

« L'eau est de loin notre bien commun le plus précieux ». Sa qualité, sa juste répartition sont des enjeux majeurs en matière de biodiversité ; dès aujourd'hui, c'est la survie d'un milliard de personnes qui est en jeu. A notre niveau, modeste certes mais pourtant capital, apprenons à respecter au quotidien notre eau.

J'évite de gaspiller l'eau

1 J'utilise le mode économique des chasses d'eau.



2 Je règle la température de l'eau sans utiliser d'eau chaude inutilement ; je fais à la fois des économies d'eau et d'énergie.

Je constate une fuite d'eau : je la signale au cadre ou aux services techniques au 53650 ou par l'application « Gestion des formulaires » de l'intranet.

Consommation :
« En France, une famille moyenne de 2 enfants consomme 120 m³ d'eau par an. »

Consommation :
« Le CHU consomme environ 208 000 m³ par an, soit l'équivalent de 1 730 familles. »

Consommation :
« Une fuite en goutte-à-goutte sur un robinet, ce sont 35 m³ perdus par an ; un quart de la consommation d'eau annuelle d'un foyer. »

12

Je limite la pollution de l'eau

3 Je veille à utiliser la juste quantité de produit de nettoyage et de décontamination : le surdosage de produit n'améliore pas la qualité du nettoyage... !

4 Je ne déverse pas de produit dangereux dans les canalisations. Je veille à bien respecter les consignes pour l'évacuation des produits.



Economie :
« Si aucune action d'envergure n'est mise en place, dans 20 ans, 3 milliards de personnes seront victimes de la pénurie d'eau ; à l'inverse si tout le monde participait à la préservation de l'eau, nous pourrions améliorer la qualité de vie d'un grand nombre. »

Economie :
« Pour limiter sa consommation d'eau, le CHU installe des chasses d'eau à double débit [3 et 6 litres] et des limiteurs de débit sur les robinets. »

13



Le papier

Avec plus de 41 tonnes de papier achetées chaque année, le CHU se doit d'être soucieux tant de sa consommation de papier que de son recyclage. Cependant avant de se prévaloir d'une collecte et *in fine* d'un recyclage performants, l'établissement doit encore lever un certain nombre de freins tant économiques qu'organisationnels. Aussi sans attendre ce recyclage optimal, appliquons quelques mesures simples pour limiter notre consommation de papier.

J'économise le papier



Je limite les impressions de documents et de mails à ce qui est nécessaire : je communique de manière raisonnée par mail, j'utilise des présentations numériques.



Quand c'est possible, j'utilise le photocopieur plutôt que l'imprimante.



J'utilise du papier brouillon pour mes impressions ou pour mes notes manuscrites

Il est possible de récupérer des blocs notes de brouillon à la reprographie : j'appelle le 53155.

Consommation :

« Le CHU achète chaque année 135 000 € de papier, l'équivalent de 57 000 ramettes de 500 feuilles A4. En moyenne chaque agent administratif utilise 75 kg de papier par an. »

Production :

« Aujourd'hui la plupart des papiers recyclés sont d'une qualité équivalente à aux papiers issus de fibres vierges. Mais, il faut 20 fois moins de bois, 6 fois moins d'eau et 2 fois moins d'énergie pour fabriquer du papier recyclé. »



J'utilise une mise en page intelligente : j'imprime en recto-verso et j'imprime 2 pages par feuille : Je divise alors par 4 ma consommation de papier (et plus encore en imprimant 6 diapositives par feuille) !



Au bâtiment administratif et à la reprographie, je recycle le papier grâce à une collecte spécifique.

Avant de détruire des archives, je contacte le 54516 : au CHU les archives administratives et médicales sont recyclées tout en préservant la confidentialité des informations contenues.

Production :

« Aujourd'hui, la plupart des papiers recyclés sont d'une qualité équivalente aux papiers issus de fibres vierges. Mais il faut 20 fois moins de bois, 6 fois moins d'eau et 2 fois moins d'énergie pour fabriquer du papier recyclé. »

Consommation :

« L'industrie papetière fait partie des 5 activités économiques consommant le plus d'énergie. Elle consomme aussi de grandes quantités d'eau et utilise certains produits chimiques polluants. »

Consommation :

« Une photocopieuse utilise 10 fois moins d'énergie et d'encre qu'une imprimante pour imprimer un même document. »

- Une communication pour valoriser et faire connaître les résultats
 - Exemple : les déchets

 Développement durable

Triez, c'est valorisé

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, et conformément au cadre législatif*, le CHU a une politique de traitement des déchets. Il développe le tri des déchets à la source et procède aux collectes séparées pour les déchets valorisables.

Ainsi, une collecte séparée est effective depuis plusieurs années pour le carton, les piles, les déchets verts, les médicaments périmés, le matériel informatique, les lampes et tubes fluorescents, les cartouches d'imprimante, les encombrants, les pneus hors d'usage, le plastique...

Ces déchets sont ensuite traités dans des filières spécifiques. Ils sont alors l'objet d'une élimination respectueuse de l'environnement (médicaments périmés, piles...) ou d'une valorisation : valorisation matière pour certains (carton, déchets verts...), valorisation énergétique pour d'autres (emballage plastique...).

Les ordures ménagères quant à elles sont acheminées, depuis le 8 février, vers le nouveau centre de traitement "Biopole" (centre de valorisations des déchets ménagers). Les déchets y sont séparés selon leur nature, par un traitement mécano-biologique, puis envoyés vers la filière adaptée. Les déchets composés de matière

organique -soit environ la moitié du volume- sont traités sur place par méthanisation pour être valorisés en biogaz et compost.

Par ailleurs, et toujours en écho à son engagement dans le développement durable, le CHU travaille à la mise en œuvre de nouvelles filières de tri : films plastiques, papier, sciures et copeaux de l'atelier de menuiserie, textiles, métaux...

Pour que ces filières de tri existantes ou à venir se développent, chacun est invité à respecter les règles de tri. Par exemple :

- ne pas mettre de Déchets à Risque Infectieux (DASRI) dans les ordures ménagères,
- ne pas mettre d'ordures ménagères dans les bacs cartons.

En respectant les filières de tri des déchets, vous réalisez un geste éco-responsable : "Le peu que l'on peut faire, le très peu que l'on peut faire" (Théodore Monod). ■

Benne pour le recyclage des emballages carton



Véronique Marco, directrice adjointe - Direction des services économiques et des achats

* Ordonnance n°2010-1570 du 17 décembre 2010

Le saviez-vous ?

En 2010 ont été collectés :

- 276 kg de lampes et tubes fluorescents
- 32 tonnes de déchets encombrants
- 153 tonnes de déchets verts
- 4,3 tonnes de médicaments périmés

16



Les "cocottes à papier" déjà utilisées dans le secteur administratif seront bientôt dans les services de soins

Développement durable,
le CHU s'engage



- Partir de l'implication des soignants dans des projets DD comme salarié, citoyen (transport, tri des déchets, guide de l'agent éco-responsable...) sans oublier l'implication en tant que soignant (qualité de vie au travail, prévention, éducation thérapeutique,)
- « *La motivation interne repose sur l'implication de chacun dans l'élaboration de la stratégie et des plans d'actions, sur la cohérence entre le management et les objectifs de l'organisme en matière de développement durable, se concrétisant notamment dans la cohérence des formations et des procédures de gestion des projets et impliquant la mise en place de processus de dialogue et de mobilisation.* »

extrait de la Charte développement durable des établissements publics et des entreprises publiques.



Merci